



ASSOCIATION FRANÇAISE

**INSTRUCTEUR AGRÉÉ**

*Ce certificat atteste que la Commission d'Enseignement de l'Association Française de Méthodes - Time Measurement a examiné le dossier justificatif de l'expérience pratique dans l'application de la Méthode que lui a soumis*

**MENARD S.**

*Après avoir évalué les connaissances théoriques, pratiques et pédagogiques du Candidat, elle déclare qu'il est apte et compétent pour enseigner la Théorie et la Pratique de la Méthode M. T. M. conformément aux règles édictées par l'Association M. T. M. Française.*

LE PRÉSIDENT

NUMÉRO DU CERTIFICAT **152**

DATE **12 . 10 . 93**